Mackasey" qui est bonne et déclarer simplement que nous allons en sens inverse.

Le ministre a déclaré que nous économiserions ainsi environ 80 millions de dollars au Régime d'assistance publique de Canada et la participation du gouvernement va en se réduisant. Le gouvernement fournit une assistance publique accrue en payant moins. Même ces 20 ou 16% p. 100 calculés si soigneusement par mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sont supprimés. Le gouvernement met le régime à la charge des nouveaux assurés et leur demande de cotiser plus qu'en proportion des risques qu'ils représentent. Le ministre hoche de la tête. J'aimerais qu'il me dise quel tour de passe-passe il a utilisé pour justifier ses actes. Il augmente le nombre d'assurés, diminue les cotisations, réduit la participation gouvernementale et verse des prestations plus élevées. Si les nouveaux participants ne doivent pas être imposés—car c'est d'un impôt qu'il s'agit—en fonction des risques qu'ils représentent, comment le ministre parvient-il à réaliser ce miracle financier?

L'hon. M. Mackasey: Le député désire-t-il que je lui réponde maintenant ou demain soir? Il peut sembler étonnant qu'il me soit possible d'augmenter les prestations, de diminuer les cotisations et parvenir à faire tout ce que le député a décrit. En fait, je mets en application le concept d'assurance qui est de grouper les risques. Les nouveaux participants au régime cotiseront au risque global et je suis persuadé qu'en bon député de la gauche qu'il est, le député admettra qu'ils doivent s'aider les uns les autres. C'est essentiellement ce que nous demandons aux enseignants de faire.

M. Saltsman: Je n'ai rien contre l'entraide. L'argument du ministre est caractéristique d'un tory. Il désire imposer moins et verser davantage. Comment y parviendrat-il? D'après lui, il augmente les prestations et diminue les cotisations en regroupant les risques. Une seule conclusion s'impose: les nouveaux participants verseront davantage qu'ils ne percevront. Pourquoi ne pas le dire de cette façon? Voilà en fait le point crucial de l'argument des enseignants. Ils courent un risque, bien sûr, mais nous n'envisageons pas leur position avec franchise. On les impose plus que les autres cotisants de la Caisse

d'assurance-chômage. Je crois que cela est bien vrai car je ne vois pas comment le ministre pourrait expliquer cela autrement. Il a prouvé par sa politique de dépenses publiques qu'il était un économiste brillant et je ne voudrais pas qu'il ternisse sa réputation en démentant cet argument ou en nous annonçant que les nouveaux travailleurs qui sont couverts ne paieront pas plus qu'ils ne recevront.

On peut dire que la situation a changé et que beaucoup de travailleurs qui étaient couverts jusqu'à présent et qui ne pensaient pas courir un risque de chômage sont maintenant en danger de se trouver sans emploi. Cela est partiellement vrai et je crois que même les enseignants l'admettront. Toutefois, si nous devons imposer les enseignants plus lourdement que les autres travailleurs—parce qu'en fin de compte il s'agit bien d'un impôt—nous devrions au moins avoir la politesse de le reconnaître et ne pas aller prétendre qu'ils sont maintenant couverts par le régime et qu'ils recevront des prestations égales à leur cotisation.

Plusieurs instituteurs m'ont dit au cours d'entretiens particuliers que s'ils devaient s'occuper de leur prochain et payer l'impôt, tout le monde devrait en faire autant. Si ce programme doit prendre un aspect d'assistance sociale, en ce sens qu'une partie devra en être payée par les cotisations et l'autre, par les recettes provenant des impôts fixés suivant les moyens des gens, je dis qu'il s'agit d'une mesure rétrograde. Même la contribution du gouvernement va disparaître. Tout sera aux frais des cotisants et des nouveaux prestataires. C'est injuste, à mes yeux.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 10 heures?

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, le ministre nous confirmerait-il que nous poursuivrons ce débat demain?

L'hon. M. Mackasey: Oui, monsieur l'Orateur. J'espère que nous aurons terminé demain soir.

(La séance est levée d'office à 10 heures, en conformité du Règlement.)